

Urbanités

#17 / L'erreur est urbaine

Janvier 2023

Fermer l'héritage de l'Urbanocène. Tentative de redirection écologique en milieu urbain

Bastien Marchand et Philippe Bouteyre



Couverture : La piscine de Luminy, à Marseille, est en ruines (Marchand, 2021)

Pour citer cet article : Marchand B. et Bouteyre P., 2023, « Fermer l'héritage de l'Urbanocène. Tentative de redirection écologique en milieu urbain », *Urbanités*, #17 / L'erreur est urbaine, janvier 2023, [en ligne](#).

Émissions de gaz à effet de serre, déplétion des ressources, changement d'usage des sols, destruction d'écosystèmes, pollutions... Les ravages écologiques liés aux processus d'urbanisation sont largement documentés (Grimm *et al.*, 2008 ; Du et Xia, 2018 ; Huang *et al.*, 2019). Pour souligner le rôle joué par l'urbain dans l'entrée dans l'Anthropocène, certain·es avancent même la notion d'« Urbanocène » (Palme et Salvati, 2021). Or, il s'avère que l'Anthropocène rend en retour un certain nombre de villes inhabitables : la chercheuse étatsunienne Stephanie Wakefield (2021) parle à ce titre d'« Anthropocène urbicide », dont elle distingue deux types — les villes condamnées pour diverses raisons écologiques (canicules, montée des eaux, érosion côtière, etc.) et les villes qui reposent sur des agencements en passe de devenir obsolètes (pipelines, chaînes d'approvisionnement, etc.)¹. Il résulte de son analyse que, produit en partie par les processus d'urbanisation, l'Anthropocène sape en retour les conditions mêmes de la vie urbaine. Miser sur une manière d'habiter le monde qui finit par détruire ses conditions mêmes d'existence, voilà l'erreur urbaine ultime !

Les populations urbaines se retrouvent dès lors dans une situation paradoxale : elles dépendent, pour leur subsistance quotidienne, d'entités qui, sur le moyen terme, contribuent à la destruction de l'habitabilité de leur milieu de vie. Pour résoudre ce paradoxe, deux stratégies inadaptées sont généralement proposées (Bonnet *et al.*, 2021 : 83-89). D'abord, la fuite hors des villes pour se « reconnecter au vivant » : cette injonction masque un ensemble de dépendances et d'attachements qui lient les populations urbaines aux systèmes urbains et les empêchent de repartir de zéro — fuir, d'accord, mais pour aller où et avec quels moyens de subsistance ? Que faire de ce qu'elles laissent derrière elles ? Ensuite, le paradigme conciliateur (transition écologique, RSE, développement durable) qui cherche à verdir les moyens techniques de la vie urbaine à grands coups d'optimisations et d'innovations technologiques, mais dont l'insuffisance se fait désormais sentir face à l'ampleur, au rythme et au caractère systémique du désastre écologique.

À l'opposé de ces deux démarches, la redirection écologique (Bonnet *et al.*, 2021) veut prendre à bras le corps cette situation paradoxale. Elle s'inspire des travaux du designer Tony Fry, qui, dans un ouvrage consacré à la question urbaine (Fry, 2017), accuse la ville moderne d'avoir construit un « monde dans le monde » (« *world-within-the-world* ») (*Ibid.* : 135) insoutenable. À rebours de ce modèle, c'est à une nouvelle *direction* qu'il faut travailler (Fry, 2007) : cette opération ontologique exige selon lui plus que de simples « patchs technologiques » (« *techno-fix* ») (Fry, 2017 : 125-126) : « refaire la ville nécessite d'abord de la défaire » (« *the remaking of the city stands upon its unmaking* ») (*Ibid.* : 112).

Pour la redirection écologique, ce travail ontologique se traduit en deux temps :

- Apprendre à hériter de la technosphère² à l'origine de l'entrée dans l'Anthropocène. Cette « posture de l'héritage » (Bonnet *et al.*, 2021 : 140) doit être « un engagement qui sache prendre en compte » la dépendance de certains peuples à la technosphère, « sous peine d'accroître [leur] vulnérabilité », « tout en inventant les moyens de casser cette relation de dépendance qui, par surcroît, se ruine elle-même en minant littéralement ses propres fondations » (*Ibid.* : 33). « Cet héritage n'est donc nullement un héritage positif, un legs sain, joyeux, solaire et allant de l'avant. C'est un deuil, une charge. Un mandat et des responsabilités » (*Ibid.* : 97).
- Apprendre à fermer, ou à ne pas faire advenir, un certain nombre d'entités technosphériques. L'ambition est ici de concevoir une « méthode de fermeture » (*Ibid.* : 140), de créer des outils et d'élaborer des protocoles destinés à « bien fermer » (*Ibid.* : 106), c'est-à-dire à anticiper ces fermetures, à les ancrer démocratiquement et à prendre soin des personnes rendues vulnérables.

¹ « *I conceptualise two forms of Anthropocene urbicide: killing an already-doomed urban agglomeration – the end of the resilient city – and breaking from planetary urbanisation's infrastructural networks* » (Wakefield, 2021 : 4).

² La technosphère est l'ensemble de « nos structures sociales complexes prises ensemble avec les infrastructures physiques et les artefacts soutenant les flux d'énergie, d'information et de matières qui permettent au système de fonctionner, incluant des entités aussi diverses que des centrales électriques, des lignes de transmission, des routes et des bâtiments, des fermes, du plastique, des outils, des avions, des stylos à bille ainsi que des transistors » (Zalasiewicz *et al.*, 2017). Sa masse est désormais supérieure à celle de la biomasse d'un facteur 5 (*Ibid.*). Pour une bonne part (36,9 %), la technosphère est composée des « aires urbaines » (*Ibid.*).

À cet égard, la redirection est une écologie « déconnexionniste » (*Ibid.* : 95) en ce qu'elle met l'accent sur la nécessité de se détacher de certaines entités comme des « organisations, *business model*, infrastructures, usines, centrales thermiques, *supply chains*, instrumentation de gestion, etc. » (*Ibid.* : 7), plutôt que sur l'urgence de se reconnecter avec la nature³, comme le fait l'écologie « reconnexionniste » (*Ibid.* : 88).

Dans cet article, nous présentons une enquête de redirection écologique, encadrée par le chercheur Diego Landivar au sein du MSc « Stratégie & Design pour l'Anthropocène⁴ », qui forme précisément les étudiant·es à la redirection. L'enquête présentée ici, toujours en cours, porte sur la question des piscines municipales d'une ville française. En y adoptant le point de vue redirectionniste, notre ambition est de documenter une tentative d'opérationnalisation de la redirection écologique, d'illustrer ses apports potentiels et de montrer les décalages stratégiques qu'elle cherche à produire.

Notre volet de cette enquête s'est étendu de janvier à novembre 2021. Nous⁵ avons conduit une trentaine d'entretiens semi-directifs avec des élu·es et des agent·es de la Ville ainsi que des personnes impliquées localement dans la vie sportive et associative (directrice de club handisport, citoyen·nes engagé·es, etc.)⁶. Une enquête ethnographique a été menée au mois d'avril 2021, centrée sur l'observation et l'analyse de la ville par les prismes de l'eau, du sport et de la fraîcheur. Ces deux phases ont été complétées par de la recherche documentaire, fournie par la Ville (bilan carbone, analyse des flux, etc.) ou issue de publications académiques et de rapports officiels.

Précisons ici que le choix d'enquêter sur ce sujet ne résulte pas de la conviction d'avoir affaire à l'objet le plus problématique du point de vue de l'Urbanocène. Cela provient plutôt d'un effet d'opportunité : en 2019, l'une des cinq piscines municipales alors en état de marche a dû fermer ses portes pour défaut d'entretien, provoquant par là des difficultés à répondre à tous les usages qui y étaient accueillis. La Ville a saisi « l'occasion » de la fermeture de ses équipements liée au contexte sanitaire pour lancer ce projet de recherche et questionner son mode de gestion habituel. Mais comme nous allons le voir, la piscine s'est révélée être une empreinte de l'Urbanocène : emblématique de l'idéologie développementaliste et de la pensée aménagiste, mais aussi des promesses techniques du paradigme conciliateur.

La grande accélération des piscines municipales

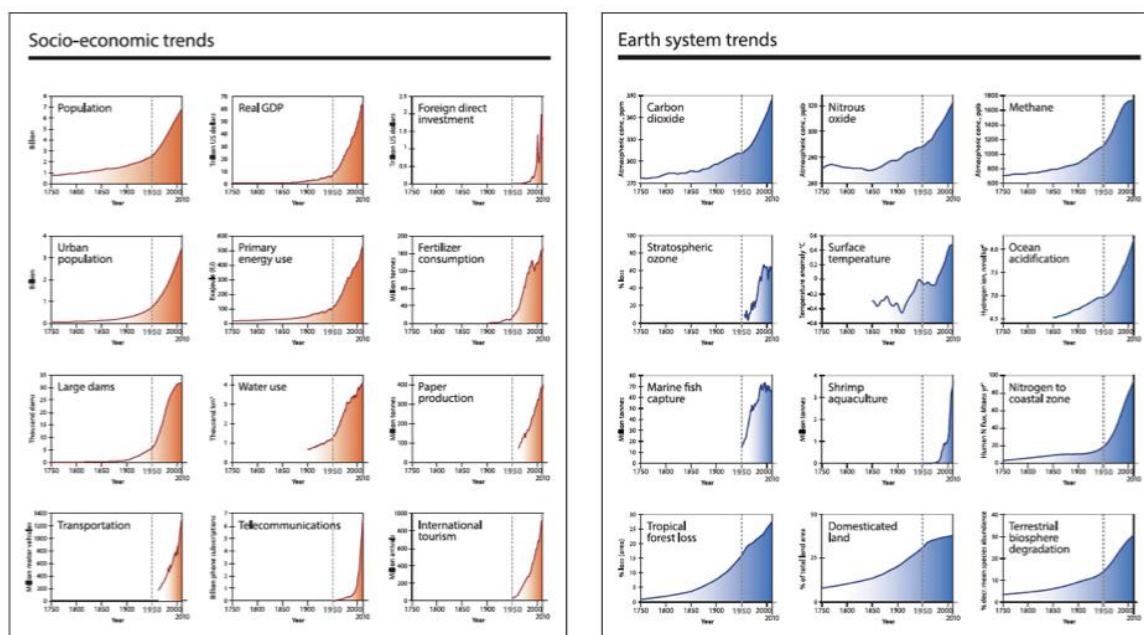
Il nous semble que les piscines municipales constituent en effet des empreintes de l'Urbanocène, en ce que leur histoire se lie intimement à celle de la « grande accélération » (Steffen *et al.*, 2015), démarrée à l'issue de la Seconde Guerre mondiale et souvent mobilisée pour expliquer l'Anthropocène. Aux courbes exponentielles montrant l'évolution de la production de papier, de la consommation d'eau ou de la population urbaine, pourrait s'ajouter celle de la construction des piscines municipales françaises.

³ L'écologie reconnexionniste trouve par exemple sa place au sein de la collection « Mondes sauvages » des éditions Actes Sud : *Habiter en oiseau* (Vinciane Despret, 2019), *Penser comme un iceberg* (Laurent Remaud, 2020), *Être un chêne* (Laurent Tillon, 2021), etc.

⁴ Voir : <https://www.esc-clermont.fr/programme/msc-strategy-design-anthropocene/>

⁵ En plus des auteurs, le chercheur Diego Landivar, les designers Victor Écrement et Margot Boitel et les consultants en redirection écologique Joseph Sournac et Jérôme Santarini ont participé à l'enquête.

⁶ Le contexte sanitaire d'alors, synonyme de fermeture des équipements accueillant du public, ne nous a pas permis de mener une étude quantitative auprès des usager·ères des piscines municipales. Nous en avons rencontré un certain nombre lors de l'enquête ethnographique sans pouvoir mener des entretiens « formels ». Dès lors, les verbatims mobilisés proviennent en vaste majorité des élu·es et agent·es avec qui nous nous sommes entretenu·es. C'est l'une des limites de notre enquête, dont nous sommes conscient·es.



1. Les courbes exponentielles de la « grande accélération » (Steffen *et al.*, 2015).

Initialement cantonnée à un rôle d'hygiène urbaine, la piscine collective se transforme tout au long du XX^e siècle en objet de loisir (Le Bas, 2000). Si « ce n'est qu'en 1924 que voit le jour la première piscine n'associant plus hygiène et natation » (Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 2014 : 4), leur nombre explose dans les années 1970 à la faveur du plan « 1 000 piscines » lancé par le Secrétaire d'État chargé de la jeunesse et des sports, Joseph Comiti, en plein âge d'or de la pensée aménagiste (Grosborne, 1972). Caneton, Iris, Plein-Ciel, Plein-Soleil et Tournesol : les modèles standards permettant la construction en série de bassins de 25 mètres fleurissent sur tout le territoire (Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 2014 : 8). Encore aujourd'hui, la moitié des piscines accueillant du public date d'avant 1977 (Cour des Comptes, 2018). En 2017, l'hexagone compte 4 135 piscines ouvertes au public, équivalant à un bassin de pratique de la natation pour 10 000 habitant·es (*Ibid.*). La surface totale occupée par ces bassins est deux fois plus élevée en France qu'en Angleterre (Cour des Comptes, 2018). Dans la ville enquêtée, pour environ 150 00 habitant·es, on dénombre quatre piscines municipales en état de marche, deux piscines hors d'usage, ainsi que diverses piscines publiques, comme celle de l'université, par exemple. Aujourd'hui, les piscines font partie des aménités culturelles (Mouate, 2019) dont toute collectivité doit disposer pour être attractive.

Petit à petit, avec ses bassins qui « répondent de moins en moins aux aspirations des pratiquants actuels peu à l'aise avec ces équipements aux dimensions réduites et aux usages limités » (Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 2014 : 9), le modèle historique est déclaré « obsolète » et « inadapté » (Cour des Comptes, 2018). « Insuffisante », l'offre nécessite un « renouvellement » (Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 2014). Les équipements standards sont remplacés par des « centres aquatiques » (plusieurs bassins, diverses activités hébergées : aquabike, toboggans, etc.), censés mieux répondre aux besoins contemporains. Ces modèles récents sont certes plus performants techniquement (traitement d'eau, chauffage), mais ce gain est compensé par la diversification des usages et la hausse de la taille des infrastructures : d'après notre enquête, dans beaucoup de territoires, les nouvelles piscines ont des factures énergétiques 1,5 à 2 fois supérieures aux anciennes piscines — cas typique d'effet rebond.

Du développement aménagiste au développement durable, l'histoire des piscines publiques éclaire donc celle de l'Urbanocène. Inexistante il y a un siècle, l'offre de piscines publiques dédiées aux loisirs a largement augmenté, notamment à partir des années 1970, et continue aujourd'hui son expansion avec

des équipements qui, bien qu'optimisés, semblent plus énergivores que ceux de la génération précédente.



2. La piscine Tournesol de Fosses, dans le Val-d'Oise ([P.poschadel](#), Wikipédia Commons, 2011).

Vide stratégique face à l'urbanocène

Conformément à la perspective redirectionniste, le point de départ de l'enquête fut d'abord de comprendre ce que l'Urbanocène fait à la municipalité enquêtée et de saisir la situation dont elle hérite :

- D'un point de vue écologique, la Ville émettait en 2019 un total de 61 500 tCO₂e, équivalant à 0,4 tCO₂e par habitant·e (incertitude 25 %) (bilan carbone de la Ville, 2019). Rappelons qu'il est désormais communément admis qu'un·e Français·e devra émettre 2 tCO₂e en 2050 pour respecter l'Accord de Paris (Carbone 4, 2019). Le patrimoine seul de la Ville enquêtée émet 10 600 tCO₂e (17 % du total). Le patrimoine de la Direction des Sports (stades, gymnases, piscines, etc.) compte pour 23 % des émissions de gaz à effet de serre totales du patrimoine de la Ville, les piscines municipales représentant à leur tour 40 % de ce sous-total, soit environ 1,6 % des émissions totales de la ville. Au-delà de ces émissions, l'enquête a fait apparaître le « territoire-fantôme » (Écrement, 2021) des piscines municipales, destiné à rendre leur épaisseur matérielle sensible. Construire et exploiter une piscine nécessite tout un tas de ressources, de filières et d'industries extractivistes, d'infrastructures, de réseaux énergétiques... dont on peine à se rendre compte. Par exemple, l'une des piscines en état de marche de la Ville consomme 15 000 m³/an d'eau⁷ et 1 550 kg/an de chlore, rejette 5 000 kg/an de boue séchée. Sa consommation électrique équivaut à 4,63 % de la production annuelle d'une centrale hydroélectrique située à proximité.

⁷ La Ville consommait, en 2019, 700 000 m³ d'eau potable, dont 134 000 m³ (19 %) uniquement pour la Direction des Sports.

- En plus des enjeux écologiques, la municipalité enquêtée doit piloter son action avec une situation financière critiquée et une situation infrastructurelle tendue. La Ville est décrite comme piètre gestionnaire et pointe en haut des classements des collectivités les plus endettées du pays. L'argument, fréquemment brandi par les opposant·es politiques, est repris par les acteur·rices en charge : « Ce qu'on essaie de faire aujourd'hui, c'est de ne pas aggraver la dette » (entretien, 2021). Du point de vue infrastructurel, le patrimoine municipal se trouve dans un faible état d'entretien : dans le mode de gestion actuel, les opérations de maintenance sont délaissées, négligées voire ajournées (Caye, 2020). « On n'a pas les moyens d'entretenir le niveau patrimonial dont [la Ville] dispose » (entretien, 2021). Le cas de l'une des deux piscines hors d'usage est significatif. « La rénovation est toujours repoussée. Et après on arrive à la catastrophe, c'est trop tard » (entretien, 2021). Dans un fort état de délabrement, celle-ci a en effet dû fermer ses portes à la fin des années 2010, entraînant la fermeture d'un club historique de plongée sous-marine, ainsi que la suppression d'un certain nombre de créneaux pour le grand public et le scolaire.
- Malgré ces contraintes, l'enquête a révélé une forme de consensus en faveur de la réouverture d'une cinquième piscine municipale. Avant notre travail, trois scénarios (rénovation minimale, rénovation lourde, destruction/reconstruction) avaient été budgétés. Cela participe d'une certaine conception de l'action municipale : le rôle d'une Ville serait avant tout de répondre favorablement au plus de demandes sociales possibles. « En rationalisant les choses, je pense qu'on pourrait répondre à 99 % des demandes » (entretien, 2021). Dès lors, ici comme ailleurs, la stratégie municipale a longtemps consisté à aménager, construire et optimiser sans nécessairement questionner le bien fondé socio-écologique des demandes. En sus des équipements actuels, certain·es plaident par exemple pour ouvrir un grand bâtiment pouvant accueillir diverses activités (cinéma, piscine, salle de fitness, restaurant, etc.). « La démarche, c'est d'adapter le sport aux besoins de nos jours » (entretien, 2021).

Mais la stratégie habituelle, conciliatrice et continuiste (Bonnet *et al.*, 2021 : 87), montre ici toutes ses limites : comment (continuer à) répondre aux demandes sociales, toujours en croissance et en diversification, malgré un endettement perçu comme élevé, un patrimoine nécessitant des opérations de maintenance de plus en plus lourdes et urgentes, tout en affirmant la volonté de limiter les effets de l'Anthropocène et d'adapter la ville aux limites planétaires ? L'équation devient de plus en plus inextricable...

Le mode de gestion actuel dans lequel sont prises les collectivités, comme le reste des organisations, est plongé, selon nous, dans un « vide stratégique » (Baumard, 2012) : « À l'absence de vision, on a substitué un entêtement obsessionnel de l'efficacité des moyens ; mais la stratégie ne se résume pas à 'l'organisation efficace de moyens pour atteindre un but'. La stratégie est la capacité de définir une raison d'être — un dessein — qui assure la pérennité et l'épanouissement de ce qui est, et de ce qui sera » (Baumard, 2012 : 11). En creux transparaissent ici la « rationalité managériale » — dont Le Texier (2022 [2016]) estime qu'elle repose sur l'efficacité, l'organisation, la rationalisation et le contrôle (*Ibid.* : 17-86) et qu'elle a remplacé la rationalité régaliennne dans les administrations publiques (*Ibid.* : 211-223) — et la « mythologie CAME » (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) — dont Bouba-Olga et Grossetti (2018) estiment que les pouvoirs municipaux doivent se « désintoxiquer » pour éviter de persister dans l'erreur urbaine.

Cartographier ce qui fait tenir une piscine

Une enquête sur les attachements

Afin de bien hériter des piscines municipales, et d'envisager des trajectoires de fermeture, le protocole de redirection écologique s'est appuyé sur une cartographie des attachements. Les attachements, tels que posés par la sociologie pragmatiste (Dewey, 2010, 2011 ; Hennion, 2010 ; Hache, 2019 [2011]), sont les éléments de réponse à la question « à quoi et par quoi tient-on ? ». La redirection écologique est

alors « envisagée comme une enquête sur ce qui fait tenir les trajectoires individuelles et institutionnelles, tout autant que les récits, mythologies, 'scripts', qui font que la trajectoire hors-sol est naturalisée et reproduite. Il s'agit là de prendre au sérieux le fait que la trajectoire hors-sol a accouché d'institutions, d'objets, d'infrastructures qui font tenir des individus » (Bonnet *et al.*, 2021 : 102).

À titre d'exemple, les piscines font « vivre des milliers d'installateurs, plombiers, jardiniers, réparateurs, aménageurs, architectes, ainsi attachés à des technologies zombies. Il s'agit donc, comme souvent, d'une entité a priori peu 'essentielle' sur le plan de nos besoins fondamentaux, mais qui par ailleurs est le noyau central d'un système de subsistance pour d'innombrables collectifs » (*Ibid.* : 104). Sont zombies les technologies qui reposent sur un stock fini de ressources, dont la durée de vie en état de marche est minimale et dont la durée de vie sous la forme de déchets est maximale. On y retrouve, par exemple, les constructions en béton armé, les énergies fossiles ou les *smart cities*. Au contraire, les technologies vivantes — comme les techniques de production de sel par les marais salants — reposent sur des flux renouvelables, ont une durée de vie maximale en état de marche et minimale sous forme de déchets (Monnin *et al.*, 2020 ; Bonnet *et al.*, 2021).

Attachements aux piscines municipales

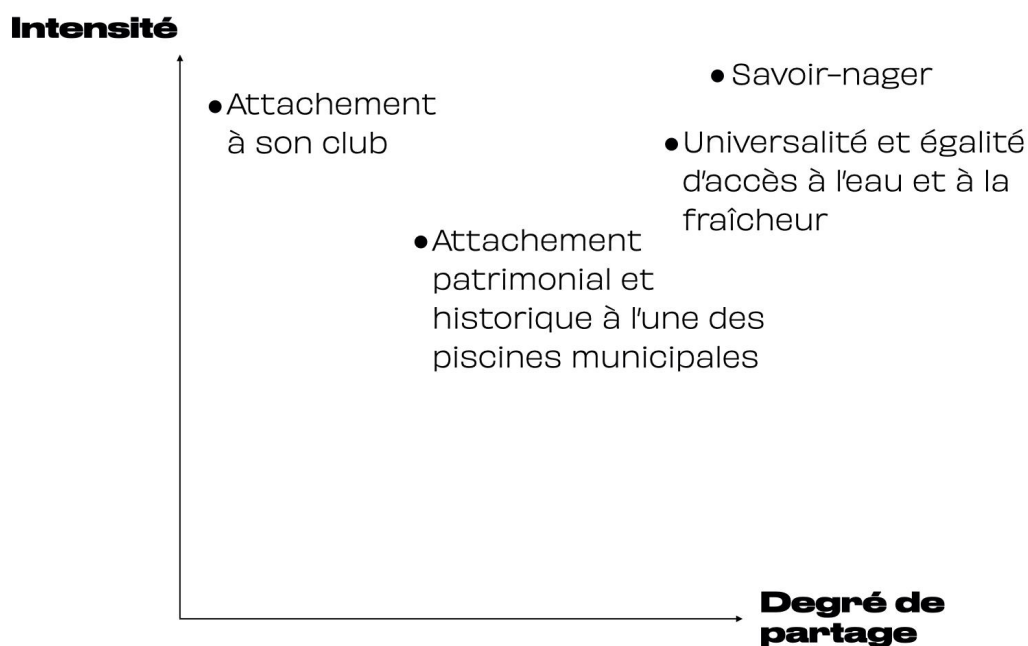
L'enquête a dès lors consisté à identifier les attachements qui naturalisent, reproduisent et justifient le retour à cinq piscines municipales (voire la construction de nouveaux centres aquatiques). L'universalité et l'égalité de l'accès à l'eau et à des lieux de fraîcheur, la piscine collective comme lieu de socialisation et de mixité sociale, la nage comme pratique de rééducation ou de maintien en forme pour des personnes en situation de handicap sont autant d'exemples d'attachements qui ont été constatés lors de l'enquête. Nous les avons ensuite triés selon deux axes, leur *intensité* (à quel point cet attachement est-il éprouvé par une personne ?) et leur *degré de partage* (combien de personnes éprouvent cet attachement ?). Attardons-nous sur trois d'entre eux.

1. À l'évocation de fermetures de piscines municipales, c'est l'importance du « savoir-nager », c'est-à-dire l'apprentissage de la natation par les enfants dès le plus jeune âge, qui apparaît comme l'attachement à la fois le plus intense et le plus partagé. L'inquiétude de voir une tranche d'âge ne pas savoir correctement nager est prononcée : dans la ville enquêtée, le souvenir de la noyade d'un groupe d'enfants il y a quelques années est encore vivace. La réouverture d'une cinquième piscine municipale est aussi justifiée par les institutions étatiques : « Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences » (Ministère de la Ville, de la Jeunesse et du Sport, 2011). Le savoir-nager « doit être acquis dès la classe de 6ème et au plus tard en fin de 3ème. [...] Il y a lieu de prévoir une trentaine de séances, réparties en deux ou trois cycles d'activités, auxquelles peut s'ajouter un cycle supplémentaire d'une dizaine de séances au cycle 3. [...] Dans le cadre d'un cycle d'apprentissage, une séance hebdomadaire est un seuil au-dessous duquel on ne peut descendre » (*Ibid.*). L'attachement prend ici une forme institutionnalisée. D'autres impératifs légaux viennent régir la manière dont ces séances sont organisées. « Quand on reçoit des primaires, ils sont tout seuls dans le bâtiment, on ne peut pas mixer. Même s'il y a deux élèves, on ne peut pas accueillir d'autres usagers, c'est la loi » (entretien, 2021). Ici, l'attachement s'ancre dans des justifications organisationnelles.
2. Pour justifier le maintien de l'une des piscines en état de marche, pourtant controversée, un attachement patrimonial et historique se manifeste également de manière importante. Construite à la fin du XIX^e siècle, l'une des piscines municipales est décrite comme « une très belle et très vieille dame, qui mérite de vivre encore longtemps » (entretien, 2021). Malgré sa vétusté et son temps d'ouverture réduit (elle n'ouvre qu'en été), cette piscine attire : « en 2017, où il a fait très chaud, sur 60 jours d'ouverture, on a fait 77 000 entrées. C'est un équipement qui brasse beaucoup » (entretien, 2021). Mais sa situation ouvre des controverses et certain·es enquêté·es déplorent la faible amplitude d'ouverture annuelle : « Elle devrait ouvrir toute l'année. Un site comme ça ouvert trois mois par an, c'est ridicule », parce qu'« avec le maintien de l'eau à 25-

26 degrés et l'évaporation, c'est un des bâtiments qui nous coûtent le plus cher » (entretien, 2021). Dépenses auxquelles il faudrait ajouter un investissement colossal de travaux de rénovation. De l'avis de toutes et tous, cette piscine arrive à un carrefour de son existence : « Il faut en faire quelque chose, ou alors il faut tout arrêter, parce que c'est une dépense énergétique et un gouffre financier par rapport au nombre de jours d'ouvertures proposés » (entretien, 2021).

3. Enfin, l'attachement à la justice sociale, c'est-à-dire à l'universalité et à l'égalité d'accès à l'eau et à des lieux de fraîcheur, s'est fait intensément sentir. L'enquête a en effet révélé de fortes disparités territoriales : certains quartiers, très artificialisés, comptent très peu d'espaces verts. D'autres comportent bien plus de « nature » et accueillent de nombreuses fontaines. Les zones pavillonnaires, moins denses, sont de surcroît dotées de piscines privées. Ces disparités soulignent, s'il le fallait, que questionner l'existence des piscines municipales revient *de facto* à questionner celle des piscines privées, certes, mais montre plus largement les ségrégations socio-spatiales produites par l'urbanisme néolibéral (Faburel, 2019). Avec sa sécheresse, ses canicules et ses pénuries d'eau, l'été 2022 a d'ailleurs contribué à politiser la question de l'accès à l'eau et à la fraîcheur (dans les Vosges, certains jacuzzis ont par exemple été sabotés [[Wojcik, 2022](#)]).

Ces trois attachements furent à la fois parmi les plus intenses et les plus partagés. D'autres, comme l'attachement à son club, sont apparus intenses mais peu partagés (peu de personnes font partie d'un club, mais celles-ci y sont fortement attachées). Émerge alors ce genre de schéma permettant de visuellement comparer les attachements entre eux, selon les deux catégories évoquées.



3. Reproduction d'un échantillon des cartographies des attachements produits dans le cadre de l'enquête (Marchand, 2022).

Mettre en œuvre des renoncements

L'enquête n'a pas pour but de dire de manière normative ce qui doit être fermé et ce qui peut être maintenu. Ce choix, pour le redirectionnisme, doit être fait démocratiquement par les collectifs qui dépendent des entités en question, au terme de procédures et au sein d'instances qui restent à concevoir. Si l'étude des attachements permet de comprendre ce qui maintient la municipalité sur une trajectoire hors-sol et d'éclairer les controverses qui se jouent autour des piscines municipales, la réflexion est en train d'être prolongée pour concrètement prendre des décisions à propos de « ce à quoi nous sommes

prêts à renoncer, *pour* maintenir les choses précieuses à notre subsistance » (Bonnet *et al.*, 2021 : 119, les auteurs soulignent).

Afin d'aider la Ville à concevoir des trajectoires de déconnexion vis-à-vis des piscines (privées ou publiques), l'enquête a conduit à deux exercices de design. Le premier (qui est arrivé à son terme) a consisté à concevoir différents scénarios prospectifs⁸ ; le second (toujours en cours) souhaite aboutir à la conception d'outils d'aide à la décision municipale en matière de politique sportive et infrastructurelle pour l'Anthropocène.

Design #1 : Projections dans l'Urbanocène

Un premier ensemble de scénarios prospectifs fut conçu pour complexifier la notion de renoncement, en imaginant par exemple renoncer à certains attachements (les moins intenses et moins partagés) pour en prioriser d'autres. Quelle politique équipementière cela pourrait-il dessiner ? L'un des scénarios imaginait par exemple sanctuariser le savoir-nager pour une classe d'âge au détriment des autres usages (natation en compétition, plongée sous-marine, etc.) désormais accueillis dans les entités aquatiques naturelles environnantes (lacs, fleuves, etc.) et nécessitant, pour assurer la sécurité des pratiquant·es, l'obtention d'un « permis de nager ». Un autre scénario envisageait, devant l'emballement du réchauffement climatique, l'émergence d'un « droit universel à la fraîcheur » requérant que chaque habitant·e du territoire, humain et non-humain, puisse accéder à un lieu de fraîcheur à moins de 500 m de son lieu de vie. Pour ce faire, dans ce scénario, les piscines municipales sont transformées en infrastructure d'accueil inter-espèces. Par ailleurs, il est apparu que certains attachements, notamment ceux ayant trait au rôle de socialisation joué par les piscines municipales, pourraient être sauvegardés en se passant de l'infrastructure technosphérique qui les rend possibles au profit d'une « infrastructure humaine ».

Un second ensemble de scénarios a tenté de travailler la notion de « sport » et de proposer des alternatives. Il se pourrait que, dans l'Anthropocène, le sport tombe en désuétude pour diverses raisons : à travers le monde, la majorité des configurations climatiques ne permettent plus d'organiser des compétitions et de maintenir en bon état les équipements ; le retour à des activités physiques de subsistance (pour se déplacer, pour produire de l'électricité, pour se nourrir) fait passer le sport du statut de loisir à celui d'outil de travail ; les valeurs véhiculées par le sport moderne (compétition, souffrance physique et psychologique, puissance) sont supplantées par des valeurs plus en accord avec les enjeux écologiques (coopération inter-espèces, soin) ; etc. Dès lors, quel paysage « sportif » (à défaut d'un meilleur terme) cela dessine-t-il ? Nous avons imaginé une « gaïapolitique sportive », c'est-à-dire une politique publique promouvant des pratiques physiques accordées à la géomorphologie urbaine⁹ (Thornbush, 2015) et abrités, non pas dans des infrastructures fermées et standards (à l'instar des modèles du plan « 1 000 piscines »), mais dans des équipements situés et ancrés dans leur milieu (Berque, 2021). De ce point de vue, la piscine, en tant que système clos chauffant l'air et l'eau toujours aux mêmes températures quel que soit le climat extérieur, convient mieux à la stabilité holocénique qu'à l'instabilité anthropocénique.

⁸ Ces scénarios furent conçus et mobilisés comme de simples moyens de nourrir la réflexion stratégique et n'engagent évidemment en rien la municipalité enquêtée.

⁹ La géomorphologie urbaine est « un champ de recherche qui examine les effets (positifs et négatifs, directs et indirects) de l'urbanisation sur les topographies naturelles (géomorphologie) et les structures anthropogéniques (morphologie urbaine), les processus qui contrôlent ces effets sur une aire donnée, ainsi que la manière dont des processus naturels, comme l'érosion, peuvent modifier les structures anthropogéniques (bâtiments et autres infrastructures urbaines) » (Thornbush, 2015). En d'autres termes, la géomorphologie urbaine « cherche à comprendre les impacts de la topographie — et des processus inhérents à son engendrement — sur les aires urbaines, et vice versa » (Thornbush et Allen, 2018 : 1).

Design #2 : Outils d'aide à la décision pour l'Urbanocène

Enfin, des outils d'aide à la décision redirectionniste, ébauchés lors de l'enquête, sont en cours de design et s'attardent sur les questions suivantes : quels indicateurs prendre en compte et avec quels acteurs les suivre ? Comment, et selon quels critères, comparer des usages, des entités et des projets technosphériques ? Comment démocratiser le choix et l'instruction de critères décisionnels ? Comment concevoir des communs métrologiques ? Peut-on inventer des outils contestataires pour éviter que n'adviennent de nouveaux projets insoutenables ?

Conclusions

Dans cet article, nous avons cherché à documenter une initiative de redirection écologique en cours. Nous avons montré comment, si elle peut sembler anecdotique du point de vue de son impact écologique, la piscine municipale constitue une empreinte d'une façon d'habiter la Terre (développement durable ou non, aménagement, mythologie CAME, rationalité managériale, etc.) à l'origine de l'Urbanocène. Nous avons aussi tenté de montrer comment le fait de passer par l'élucidation des attachements qui font tenir la trajectoire hors sol pourrait donner des clés stratégiques aux collectivités territoriales pour « atterrir » (dans certains cas) et « ne pas décoller » (dans d'autres).

Alors que, depuis le début de l'année 2022, plusieurs collectivités ont choisi de fermer temporairement leurs piscines municipales ([Labrousse](#), 2022 ; [Taburet](#), 2022) ou de dégrader leur fonctionnement, par exemple en baissant la température de l'eau ([Salabelle](#), 2022), le contexte énergétique et géostratégique actuel nous semble faire apparaître avec acuité l'urgence et l'importance de la perspective redirectionniste. Plusieurs territoires, en dehors de notre terrain d'étude, s'en emparent d'ailleurs (sans nécessairement le conceptualiser comme tel), à l'instar de la station de ski de Métabief qui a annoncé anticiper sa fermeture ([Giaccone](#), 2021) ou des sites touristiques qui définissent des stratégies de « démarketing » pour dissuader les touristes ([Andréty](#), 2021 ; [Jourdan](#), 2021 ; [Cadeau](#), 2021 ; [Susini](#), 2022). À rebours de l'injonction à l'attractivité, ces exemples nous paraissent constituer des terrains d'investigation fertiles pour le redirectionnisme.

BASTIEN MARCHAND ET PHILIPPE BOUTEYRE

Bastien Marchand, doctorant au LEST, CNRS, Aix Marseille Université, Aix-en-Provence, France.

bastienmarchand@protonmail.com

Philippe Bouteyre, consultant en redirection écologique.

philippe.bouteyre@praxilience.fr

Bibliographie

Andréty D., 2021, « Tourisme durable : Porquerolles limite le nombre de visiteurs quotidiens cet été » *Le Parisien*, 14 juillet 2021, [en ligne](#).

Baumard P., 2012, *Le vide stratégique*, Paris, CNRS Éditions, 251 p.

Berque A., 2021, *Mésologie urbaine*, Terre urbaine, Vincennes, 149 p.

Bonnet E., Landivar D. et Monnin A. (2021). *Héritage et fermeture. Une écologie du démantèlement*, Paris, Divergences, 168 p.

Bouba-Olga O. et Grossetti M., 2018, « La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : Comment s'en désintoxiquer ? », [en ligne](#).

- Cadeau L., 2021, « Surfréquentation des calanques à Marseille : Démarketing, le parc national opte pour une stratégie inédite », *France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 29 janvier 2021, [en ligne](#).
- Caye P., 2020, *Durer. Éléments pour la transformation du système productif*, Paris, Les Belles Lettres, 276 p.
- Cour des Comptes, 2018, « Les piscines et centres aquatiques publics : un modèle obsolète », Tome 1, chapitre 2, Paris, Cour des Comptes, 497-546.
- Dewey J., 2010, *Le public et ses problèmes*, J. Zask, Trad., Paris, Gallimard, 336 p.
- Dewey J., 2011, *La formation des valeurs*, Paris, La Découverte, 238 p.
- Du W. C. et Xia X. H., 2018, « How does urbanization affect GHG emissions? A cross-country panel threshold data analysis », *Applied Energy*, 229, 872-883, [en ligne](#).
- Écrement V., 2021, « Cartographier les territoires fantômes », *Notion*, Consulté 23 août 2022, [en ligne](#).
- Faburel G., 2019, *Les métropoles barbares. Démondialiser la ville, désurbaniser la terre*, Lorient, Le Passager Clandestin, 431 p.
- Fry T., 2007, « Redirective Practice : An Elaboration », *Design Philosophy Papers*, 5(1), 5-20, [en ligne](#).
- Fry T., 2017, *Remaking Cities. An Introduction to Urban Metrofitting*, New York, Bloomsbury, 270 p.
- Giaccone L., 2021, mars 26, « Une station de ski anticipe sa fermeture en raison du changement climatique » *La Relève et La Peste*, 26 mars 2021, [en ligne](#).
- Grimm N. B., Faeth, S. H., Golubiewski, N. E., Redman, C. L., Wu, J., Bai, X., et Briggs, J. M., 2008, « Global change and the ecology of cities », *Science (New York, N.Y.)*, 319(5864), 756-760, [en ligne](#).
- Grosborne J.-B., 1972, « L'opération 1000 piscines », *La revue administrative*, 78-80.
- Hache É., 2019 (2011), *Ce à quoi nous tenons*, Paris, La Découverte, 270 p.
- Hennion A., 2010), « Vous avez dit attachements ?... » in Akrich M., Barthe Y., Muniesa F. et Mustar P. (Éds.), *Débordements. Mélanges offerts à Michel Callon*. Paris, Presses de l'Ecole des mines, 179-190.
- Huang K., Li X., Liu X. et K. C. Seto., 2019, « Projecting global urban land expansion and heat island intensification through 2050 », *Environmental Research Letters*, 14(11), 114037, [en ligne](#).
- Jourdan N., 2021, « Reprise : Quand Étretat s'emploie à dissuader les touristes » *La Tribune*, 16 juillet 2021, [en ligne](#).
- Labrousse C., 2022, « Les piscines municipales de quartier seront fermées cet été à Avignon », *France Bleu Vaucluse*, 8 juin 2022, [en ligne](#).
- Le Bas A., 2000, « Des piscines et des villes : Genèse et développement d'un équipement de loisir », *Histoire urbaine*, 1(1), 145-162, [en ligne](#).
- Le Texier T., 2022, *Le maniement des hommes. Essai sur la rationalité managériale*, Paris, La Découverte Poche, 278 p.
- Ministère de la Ville, de la Jeunesse et du Sport, 2011, « Natation. Enseignement dans les premiers et seconds degrés », *Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports*, Bulletin officiel n°28 du 14 juillet 2011, [en ligne](#).
- Monnin A., Halloy J. et Nova N., 2020, « Au-delà du low tech : Technologies zombies, soutenabilité et inventions. Interview croisée de José Halloy et Nicolas Nova par Alexandre Monnin », in I. Attard, E. Charles, Fergus, A. Monnin, L. Pigeon, E. V. Piely, A. Polachowska, C. Weill, et M. Wostyn (Éds.), *Low tech : Face au tout-numérique, se réappropriier les technologies*, Ritimo, 120-128.

Mouate O., 2019, « Vers une meilleure compréhension du concept d'aménité culturelle dans le contexte urbain », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, Juin(3), 517-538, [en ligne](#).

Palme M. et Salvati A., 2021, « Introduction : Anthropocene or Urbanocene? », in M. Palme et A. Salvati (Éds.), *Urban Microclimate Modelling for Comfort and Energy Studies*, Springer International Publishing, 1-9.

Salabelle É., 2022, « Dans cette piscine du Val-de-Marne, la combinaison est obligatoire pour éviter le choc thermique » *Actu Val-de-Marne*, 30 septembre 2022, [en ligne](#).

Steffen W., Broadgate W., Deutsch L., Gaffney O. et Ludwig C., 2015, « The trajectory of the Anthropocene : The Great Acceleration », *The Anthropocene Review*, 2(1), 81-98, [en ligne](#).

Susini J., 2022, « L'accès aux îles Lavezzi limité par des quotas dès l'été », *France Bleu*, 16 mai 2022, [en ligne](#).

Taburet M., 2022, « À Issy-les-Moulineaux, la piscine reste fermée cet été : 'La crise énergétique a bon dos' », *Libération*, 1 août 2022, [en ligne](#).

Thornbush M., 2015, « Geography, urban geomorphology and sustainability : Geography, urban geomorphology and sustainability », *Area*, 47(4), 350-353, [en ligne](#).

Thornbush M. J. et Allen Ca. D., 2018, *Urban geomorphology. Landforms and processes in cities*, Amsterdam, Elsevier, 349 p.

Wakefield S., 2021, « Critical urban theory in the Anthropocene », *Urban Studies*, 59(5), 917–936, [en ligne](#).

Wojcik L., 2022, « 'Ils ont raison de percer les jacuzzis !' : Dans les Vosges, la bataille de l'eau s'envenime », *Le Parisien*, 11 août 2022, [en ligne](#).

Zalasiewicz J., Williams M., Waters C. N., Barnosky A. D., Palmesino J., Rönnskog A.-S., Edgeworth M., Neal C., Cearreta A., Ellis E. C., Grinevald J., Haff P., Ivar do Sul J. A., Jeandel C., Leinfelder R., McNeill J. R., Odada E., Oreskes N., Price S. J. et Wolfe, A. P., 2017, « Scale and diversity of the physical technosphere : A geological perspective », *The Anthropocene Review*, 4(1), 9-22, [en ligne](#).